

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission
2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

SUJET N°49

Durée : 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

Compétence : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement
Activités aquatiques

Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale. Hors-série n°3 du 19 juin 2008.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du 5 janvier 2012.
- Circulaire n°2011-090 du 7 juillet 2011 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 14 juillet 2011.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 23 juillet 2015

Description de la situation :

Votre classe de CE1 a déjà participé, lors de sa scolarité, à un module d'enseignement « activités aquatiques » dans le cadre du parcours obligatoire du savoir nager.
Lors de la première séance, vous constatez que plus de la moitié d'entre eux n'a pas acquis certaines habiletés motrices du palier 1 du savoir nager : les élèves ne savent pas se déplacer brièvement sous l'eau.

Question posée au candidat :

Proposez une situation que vous ferez évoluer en fonction des réponses des élèves leur permettant de valider cette compétence du savoir nager.

Justifiez vos choix.